

23 août 1989 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, en Conseil des ministres, sur la mission française de sauvegarde dans le conflit libanais, Paris le 23 août 1989.

Il n'appartient à aucun pays, ni à aucun groupe de dicter à la France ce qu'elle doit faire à propos du Liban.

- Quand la France annonce une mission de sauvegarde et seulement de sauvegarde, les uns ne veulent pas entendre le sens des mots et feignent de confondre sauvegarde et action militaire, et les autres s'imaginent, bien à tort, que la marine française est ou sera à leur disposition.
- La France agit et agira conformément au droit international d'abord pour protéger ses ressortissants avec le souci d'aider toutes les communautés libanaises qui souffrent, quelles que soient leurs confessions, et en étroite concertation avec le comité tripartite des chefs d'Etat arabes, et avec ses partenaires européens.\